



Echelle 0 1m 2m 3m

NOTA 1 : Le présent document exprime la figure et les dispositions générales de l'appartement. Des variations peuvent intervenir en fonction des nécessités administratives et techniques de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que l'équipement (retombées de poutre, soffites, faux-plafonds). Les côtes indiquées sont approximatives, les canalisations et interrupteurs ne sont pas représentés. S'ils figurent sur le plan, le nombre et les dimensions des corps de chauffe sont indicatifs et seront soumis à la conformité de l'étude thermique. Les quadrillages dessinés ne sont pas des calepinages. Les surfaces habitables sont conformes au décret du 23 mars 1997 (art. 4.1)

NOTA 2 : Les hauteurs des seuils des portes-fenêtres sont comprises entre 5 et 25 cm et correspondent à une différence de hauteur maximale entre l'intérieur et l'extérieur.

SYMBOLE	DESIGNATION	R	Réfrigérateur	All. v	Allège vitrée	TA	Tableau électrique	VB	Volet battant	PV	Pare-vue
	Espace de manoeuvre 1.50m	CUI	Cuisson	F	Fenêtre	PL Ch	Placard Chaudière	VC	Volet coulissant	RP	Robinet de puisage
	Aire de manoeuvre	LV	Lave-vaisselle	PF	Porte-fenêtre	PL	Placard	VR	Volet roulant		
	Soffites et Faux plafonds hauteur minimum : 2m20	LL	Lave-linge	GC	Garde-corps	EP	Eau pluviale	VR EI	Volet roulant Elec		



LOT n° 201		
T5	R+2	Bâtiment 1

Entrée	12.55	m²
Séjour / cuisine	42.70	m²
Chambre 1	13.10	m²
Chambre 2	9.90	m²
Chambre 3	9.90	m²
Chambre 4	11.85	m²
Salle de bain	4.90	m²
Salle de douche 1	2.80	m²
Salle de douche 2	2.75	m²
WC 1	1.65	m²
WC 2	2.85	m²
Buanderie	4.15	m²
Dégagement 1	8.80	m²
Dégagement 2	4.60	m²

<b>SURFACE HABITABLE</b>	<b>132.50</b>	<b>m²</b>
Balcon	1.55	m²
<b>TOTAL PRIVATIF</b>	<b>134.05</b>	<b>m²</b>

